

COMPTE RENDU COC DU 10 juillet 2024 CONSTITUTION DES CHAMPIONNATS +16 ans 2024-2025

Présents : Christopher MARTIN - Arnaud DELARUE - Jean-Baptiste DECAEN - Florent MOITIE

Excusés: Dimitri GONZALEZ FUENTES - Nicolas LAVILLE - Patrick OSOUF

Vous trouverez ci-dessous la composition des poules régionales +16 ans, masculines et féminines, validées lors de la réunion de la Commission d'Organisation des Compétition qui s'est réunie le mercredi 10 juillet à la Maison Départementale des Sports à Hérouville Saint Clair.

1^{ère} Division Masculine

N°	Club / Convention
1	SUISSE NORMANDE HBC 2
2	COURSEULLES HBC 3
3	DOUVRES HB
4	AS GIBERVILLE HB 2
5	HB CAEN VENOIX 2
6	LA BUTTE HB 2
7	AG DEAUVILLE 2
8	CAEN HB 3
9	ES FALAISE HBC 3
10	USM BLAINVILLE HB 2

2^{ème} Division Masculine

N°	Club / Convention
1	ES FALAISE HBC 4
2	HB CAEN VENOIX 3
3	ES TROARN HB
4	AS GIBERVILLE HB 3
5	AJS OUISTREHAM HB
6	AHB Verson 2
7	DIVES HB 2
8	USP ST PIERRE S/ DIVES
9	HB HEROUVILLE
10	MEZIDON VAHB 2
11	E PORT BAYEUX BESSIN 3
12	Exempt

3^{ème} Division Masculine*

Première phase

Poule A	
N°	Club / Convention
1	HB HEROUVILLE 2
2	USM VIROISE HB 2
3	HB CAEN VENOIX 4
4	AS GIBERVILLE 4
5	BLAINVILLE 3
6	VERSON HB 3
7	Exempt
8	SUISSE NORMANDE HBC 3

Poule B	
N°	Club / Convention
1	MEZIDON VAHB 3
2	CA LISIEUX HB 2
3	ASL CHEMIN VERT 3
4	USP ST PIERRE S/ DIVES 2
5	AG DEAUVILLAISE 3
6	ES TROARN 2
7	ES FALAISE 4
8	Exempt

* En raison du nombre d'équipes inscrites, la Commission d'Organisation des Compétitions a été contrainte de modifier la formule de la compétition, voir le règlement ci-dessous.

1^{ère} Division Féminine

N°	Club / Convention
1	USM VIROISE HB 2
2	HB HEROUVILLE
3	TROARN 2
4	SUISSE NORMANDE HBC 2
5	E PORT BAYEUX BESSIN
6	LA BUTTE HB
7	HB CAEN VENOIX 2
8	MEZIDON VAHB
9	E FALAISE 2
10	COURSEULLES HBC

2^{ème} Division Féminine*

Première phase

Poule A	
N°	Club / Convention
1	HB CORMELLES LE ROYAL
2	E PORT BAYEUX BESSIN 2
3	USM BLAINVILLE HB 2
4	MOLAY-LITTRY HBC 2
5	USM VIRE
6	DOUVRES HB
7	LA BUTTE 2
8	Exempt

Poule B	
N°	Club / Convention
1	AG DEAUVILLE
2	HB ORNE-ODON
3	DIVES HB
4	ASL CHEMIN VERT 2
5	USP ST PIERRE S/ DIVES
6	ARGENCES HB
7	HB CAEN VENOIX 3
8	Exempt

* En raison du nombre d'équipes inscrites, la Commission d'Organisation des Compétitions a été contrainte de modifier la formule de la compétition, voir le règlement ci-dessous.

Modification du règlement de 2^{ème} division territoriale Féminine du Calvados et 3^{ème} division territoriale Masculine du Calvados

Les articles 13 et 23 des règlements particuliers des compétitions départementales 2024-2025 précisent que "Le Comité se réserve le droit de modifier la formule de championnat selon le nombre d'équipes inscrites en début de saison." concernant les championnats de 3^{ème} division territoriale masculine et de 2^{ème} division territoriale féminine du Calvados.

3^{ème} division territoriale Masculine du Calvados

Article 1 : Le Championnat de 3^{ème} division territoriale Masculine du Calvados, donnant seul le droit à l'accession au championnat de 2^{ème} division territoriale Masculine du Calvados, comporte deux poules de 8 équipes maximum en première phase puis de deux poules de 8 équipes ou 3 poules de 6 équipes en deuxième phase.

Article 2 : La première phase se déroule en match aller sec, à l'issue de celle-ci, la composition des poules de la deuxième phase sera établie selon le classement des deux poules.

Article 3 : La deuxième phase se déroule en match aller-retour, à l'issue de celle-ci, le premier de la poule haute est déclaré champion de 3^{ème} division territoriale Masculine du Calvados et accède directement au championnat de 2^{ème} division territoriale Masculine du Calvados. Le nombre d'équipes promues varie en fonction du nombre d'équipes rétrogradées du championnat Honneur Régional. (Voir grille des montées et descentes des Championnats Masculins de la saison 2024-2025 du Comité du Calvados).

Article 4 : La formule de la deuxième phase (2 poules de 8 ou 3 poules de 6) sera établie par la COC à l'issue de la première phase selon le nombre d'équipes. En cas de besoin de départager deux équipes de poules différentes classées à la même position, la meilleure équipe est déterminée :

- Par le plus grand nombre de points
- Puis par la plus grande différence de buts général
- Puis par le plus grand nombre de buts inscrits
- Puis par le plus petit nombre de sanctions
- Puis par tirage au sort

Les critères ci-dessus sont pris en compte successivement jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.

2^{ème} division territoriale Féminine du Calvados

Article 5 : Le Championnat de 2^{ème} division territoriale Féminine du Calvados, donnant seul le droit à l'accession au championnat de 1^{ère} division territoriale Féminine du Calvados, comporte deux poules de 8 équipes maximum en première phase puis de deux poules de 8 équipes ou 3 poules de 6 équipes en deuxième phase.

Article 6 : La première phase se déroule en match aller sec, à l'issue de celle-ci, la composition des poules de la deuxième phase sera établie selon le classement des deux poules.

Article 7 : La deuxième phase se déroule en match aller-retour, à l'issue de celle-ci, le premier de la poule haute est déclaré champion de 2^{ème} division territoriale Féminine du Calvados et accède directement au championnat de 1^{ère} division territoriale Féminine du Calvados. Le nombre d'équipes promues varie en fonction du nombre d'équipes rétrogradées du championnat Excellence Régional. (Voir grille des montées et descentes des Championnats Féminins de la saison 2024-2025 du Comité du Calvados).

Article 8 : La formule de la deuxième phase (2 poules de 8 ou 3 poules de 6) sera établie par la COC à l'issue de la première phase selon le nombre d'équipes. En cas de besoin de départager deux équipes de poules différentes classées à la même position, la meilleure équipe est déterminée :

- Par le plus grand nombre de points
- Puis par la plus grande différence de buts général
- Puis par le plus grand nombre de buts inscrits
- Puis par le plus petit nombre de sanctions
- Puis par tirage au sort

Les critères ci-dessus sont pris en compte successivement jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.

Désengagement

Article 9 : Il est possible de se désengager avant le 8 septembre. Passé cette date, le désengagement sera considéré comme un forfait général avec une pénalité financière égale à 3 fois la pénalité financière prévue en cas de forfait isolé. Si les droits d'engagements ont été versés, ceux-ci restent acquis à l'instance gestionnaire de la compétition.

Inscriptions d'équipes supplémentaires

Article 10 : En cas de places vacantes en première phase, il sera possible d'inscrire une équipe en faisant la demande auprès de la COC avant le 15 septembre.

Article 11 : A l'issue de la première phase, il sera possible d'inscrire de nouvelles équipes, dans la limite d'un total de 16 équipes en féminine et 18 équipes en masculin, en faisant la demande auprès de la COC avant le 22 décembre.

Article 12 : Les équipes inscrites à l'issue de la première phase intégreront la poule la plus basse.

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX +16 ANS
2EME DIVISION MASCULINS
GRILLE POULE DE 12 ÉQUIPES**

J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11
21-22 Sept	28-29 Sept	05-06 Oct	12-13 Oct	09-10 Nov	23-24 Nov	07-08 Déc	11-12 Janv	18-19 Janv	01-02 Fév	01-02 Mars
12/1	1/11	1/10	9/1	1/8	7/1	1/6	5/1	1/4	3/1	1/2
11/2	10/12	9/11	8/10	7/9	6/8	5/7	4/6	3/5	2/4	12/3
3/10	2/9	12/8	11/7	10/6	9/5	8/4	7/3	6/2	5/12	4/11
9/4	8/3	7/2	6/12	5/11	4/10	3/9	2/8	12/7	11/6	10/5
5/8	4/7	3/6	2/5	12/4	11/3	10/2	9/12	8/11	7/10	6/9
7/6	6/5	5/4	4/3	3/2	2/12	12/11	11/10	10/9	9/8	8/7

J12	J13	J14	J15	J16	J17	J18	J19	J20	J21	J22
08-09 Mars	15-16 Mars	22-23 Mars	29-30 Mars	05-06 Avril	12-13 Avril	26-27 Avril	03-04 Mai	10-11 Mai	17-18 Mai	24-25 Mai
1/12	11/1	10/1	1/9	8/1	1/7	6/1	1/5	4/1	1/3	2/1
2/11	12/10	11/9	10/8	9/7	8/6	7/5	6/4	5/3	4/2	3/12
10/3	9/2	8/12	7/11	6/10	5/9	4/8	3/7	2/6	12/5	11/4
4/9	3/8	2/7	12/6	11/5	10/4	9/3	8/2	7/12	6/11	5/10
8/5	7/4	6/3	5/2	4/12	3/11	2/10	12/9	11/8	10/7	9/6
6/7	5/6	4/5	3/4	2/3	12/2	11/12	10/11	9/10	8/9	7/8

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX +16 ANS
3EME DIVISION MASCULINS / 2EME DIVISION FÉMININES
1ère Phase - GRILLE POULE DE 8 ÉQUIPES**

J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7
21-22 Sept	28-29 Sept	05-06 Oct	12-13 Oct	09-10 Nov	23-24 Nov	07-08 Déc
8/1	1/7	1/6	5/1	1/4	3/1	1/2
7/2	6/8	5/7	4/6	3/5	2/4	8/3
3/6	2/5	8/4	7/3	6/2	5/8	4/7
5/4	4/3	3/2	2/8	8/7	7/6	6/5

**CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX +16 ANS
1ERE DIVISION FÉMININES ET MASCULINS
GRILLE POULE DE 10 ÉQUIPES**

J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9
21-22 Sept	28-29 Sept	05-06 Oct	12-13 Oct	09-10 Nov	23-24 Nov	07-08 Déc	18-19 Janv	01-02 Fév
3/8	1/9	1/8	2/3	1/6	2/8	1/4	2/4	1/2
5/6	2/7	3/4	4/10	3/9	4/6	3/5	3/1	4/9
7/4	4/5	5/2	6/8	5/7	5/1	6/2	5/10	6/7
9/2	6/3	7/9	7/1	8/4	7/3	8/9	7/8	8/5
10/1	8/10	10/6	9/5	10/2	9/10	10/7	9/6	10/3

J10	J11	J12	J13	J14	J15	J16	J17	J18
01-02 Mars	08-09 Mar	15-16 Mars	22-23 Mars	26-27 Avril	03-04 Mai	10-11 Mai	17-18 Mai	24-25 Mai
8/3	9/1	8/1	3/2	6/1	8/2	4/1	4/2	2/1
6/5	7/2	4/3	10/4	9/3	6/4	5/3	1/3	9/4
4/7	5/4	2/5	8/6	7/5	1/5	2/6	10/5	7/6
2/9	3/6	9/7	1/7	4/8	3/7	9/8	8/7	5/8
1/10	10/8	6/10	5/9	2/10	10/9	7/10	6/9	3/10

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX +16 ANS
2EME DIVISION FÉMININES / 3EME DIVISION MASCULINS
2ème Phase - GRILLE POULE DE 6 ÉQUIPES**

J1	J2	J3	J4	J5
11-12 Janv	18-19 Janv	01-02 Fév	01-02 Mars	08-09 Mars
2/6	6/3	5/4	3/1	1/2
1/4	4/2	1/6	2/5	4/3
3/5	5/1	2/3	6/4	5/6

J6	J7	J8	J9	J10
22-23 Mars	26-27 Avril	03-04 Mai	10-11 Mai	17-18 Mai
6/2	3/6	4/5	1/3	2/1
4/1	2/4	6/1	5/2	3/4
5/3	1/5	3/2	4/6	6/5

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX +16 ANS
2EME DIVISION FÉMININES / 3EME DIVISION MASCULINS
2ème Phase - GRILLE POULE DE 8 ÉQUIPES**

J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7
11-12 Janv	18-19 Janv	01-02 Fév	01-02 Mars	08-09 Mars	15-16 Mars	22-23 Mars
8/1	1/7	1/6	5/1	1/4	3/1	1/2
7/2	6/8	5/7	4/6	3/5	2/4	8/3
3/6	2/5	8/4	7/3	6/2	5/8	4/7
5/4	4/3	3/2	2/8	8/7	7/6	6/5
J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14
29-30 Mars	05-06 Avril	26-27 Avril	03-04 Mai	10-11 Mai	17-18 Mai	24-25 Mai
1/5	7/1	6/1	1/5	4/1	1/3	2/1
2/7	8/6	7/5	6/4	5/3	4/2	3/8
6/3	5/2	4/8	3/7	2/6	8/5	7/4
4/5	3/4	2/3	8/2	7/8	6/7	5/6